

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2025

OBJET : 2025-108CS TE05

Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt Lum'ACTEE+ 4

Nombre de membres légal	49
Nombre de membre en exercice	49
Nombre de membres présents	30
Nombre de membres présents en distanciel	0
Nombre de voix délibératives	31
Nombre de pouvoir	0
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	31
<input type="checkbox"/> Contre	0
<input type="checkbox"/> Abstention	0
<input type="checkbox"/> Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	27-11-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze décembre à 9h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Chorges, se sont réunis, en format présentiel, sous la présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : CHANFRAY Corinne, SENNERY Pierre, POUCHOT ROUGE BLANC Georges, LOISEAU Fabrice, GONNET Michel, PIQUEMAL Michel, BOREL David, GOURY Dominique, SARRAZIN Bruno, ALLUIS Jean Luc, BICAIS Jean Jacques, CLAEYMAN Jean Pierre, GAUCHE Joël, LEYDON Louis, LAURENS Alain, AMOURIQ René, BRIOULLE Jean Pierre, SANCHEZ Alain, TARDY Lionel, AUBEPART André, CHEVAL Jérôme, BACHENET Claude, DOU Jean Claude, VANNIER Olivier, BILLON TYRARD Jacques, ARNOUX Frédéric, BERAUD Michel, VERRIER Jean Luc, MILLE SCHAACK Françoise, BETTI Alain.

Soit onze collèges représentés par trente délégués sur onze collèges ayant quarante-neuf délégués légaux.

Etaient excusés : DELBANO Jean Michel – AUBERT Daniel – PRAT Jean Denis – JEHAN Frédéric – EYSSEERIC Serge – SALETTI Hélène – SEMIOND Philippe – MAGNE Jean Claude – JOANNET Michel – ARNAUD Jean Michel – MIOULANE Louis – FRISON Michel.

Assistés de : FERAUD Maryline, Secrétaire Générale ; DEJOANNIS Jean Christophe, Directeur du Service Technique ; DENYS Eric, Directeur du Service Finances ; PEYRON Magali, Secrétaire de direction ; RICOU Audrey, Gestionnaire du secrétariat général ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; EMOND Ludovic, Responsable agence Centre.

Secrétaire de séance : GOURY Dominique

OBJET : 2025-108CS TE05

Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt Lum'ACTEE+ 4

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu l'arrêté du 10 mars 2019 portant validation du programme ACTEE, et l'arrêté du 4 mai 2020 portant création et reconduction de programmes dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire,

Vu l'AAP Lum'ACTEE+ 4 du programme d'ACTEE+ publié par la FNCCR à destination des collectivités,

Le Président expose :

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du Programme CEE ACTEE +, référencé PRO-INNO-66. Le Programme ACTEE + vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme sur l'ensemble du territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires. ACTEE + vise également à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique, de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces, le développement des énergies renouvelables et de récupération pour les bâtiments publics.

Dans ce contexte, Territoire d'Energie Hautes Alpes souhaite candidater à l'Appel à Projets (AAP) Lum'ACTEE+ 4 pour la mise en œuvre de sa stratégie globale de rénovation du parc de bâtiments publics tertiaires. La candidature à cet appel à projets s'inscrit dans le cadre d'un groupement de collectivités composé d'un seul membre et coordinateur qui est Territoire d'Energie Hautes Alpes.

Cet appel à projets vise apporter un financement dédié aux coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités, pour les acteurs publics proposant une mutualisation des projets de territoire permettant de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques des collectivités.

Il est attendu que les fonds attribués doivent générer des actions concrètes permettant la réduction de la consommation énergétique avant la fin de l'AAP et du programme ou, à minima, la mise en place de plans de travaux avec une faisabilité avérée.

Afin d'encourager les projets de rénovation énergétique des collectivités, le programme ACTEE + met en place une aide au financement portant sur cinq postes essentiels : Ressources humaines (économie de flux), outils de suivi de consommation énergétique et équipements de mesure, études techniques, maîtrise d'œuvre, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et sensibilisation.

À ce titre, Territoire d'Energie Hautes-Alpes peut solliciter des aides pour mettre en œuvre le programme d'actions suivant :

- Lot 5 (Prestation d'AMO afin de définir une stratégie d'exploitation des ouvrages d'éclairage publique liée au transfert de compétence des communes).

Bonjour
Levraud

Un courrier d'intention, qui n'engage en rien le syndicat, a été adressé à la FNCCR avant le 15 novembre 2025, date limite de réception des candidatures.

Le montant de la prestation d'AMO s'élève à 5 900 € HT, avec un financement possible de ACTEE+ à hauteur de 50%. Soit un autofinancement de 50% qui correspond à 2950€ HT.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **Candidate** au programme "Lum'ACTEE+ 4" du programme ACTEE+ à destination des collectivités comme bénéficiaire, coordonnateur et seul membre du groupement.
- **Autorise** le Président à engager les démarches nécessaires au dépôt du dossier de candidature et à le déposer,
- **Autorise** le Président à signer tout document nécessaire à la mise en place, à la mise en œuvre et à la conduite du Programme ACTEE+ Lum'ACTEE+ 4 (notamment convention, avenant...).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Dominique GOURY



Pour extrait conforme.
Le Président,
Jean Claude DOU

